

L'EMIGRATION DU FRIOUL VENETIE JULIENNE

VERS LA BELGIQUE

Francesco Micelli

Introduction

L'émigration frioulane en Belgique n'a jamais attiré l'intérêt des historiens frioulans spécialisés dans l'histoire de leur région. La seule étude importante reste à ce jour l'enquête menée en 1980 par Guglielmo Pitzalis au sujet des émigrés des vallées du Natisone rentrés au pays et des maladies pulmonaires, notamment la silicose. L'on se pencherait ici en vain sur les raisons d'un tel retard ; ce qui est plus important est de tracer de nouvelles lignes d'enquête, de chercher à comprendre, par exemple, comment vit aujourd'hui l'importante minorité italienne dans la région de Charleroi. Émigration contrôlée par les États et émigration libre, intégration sociale et travail dans les puits des charbonnages, sentiment national et habitus globalement cosmopolite : tels sont – à notre avis – les thématiques qu'il faut aborder. Les modes de recrutement, les clauses des contrats, la pénibilité du travail, les risques vitaux encourus par les émigrés italiens sont déjà connus, du moins dans les grandes lignes. Il est nécessaire de reconstruire la vie de l'émigré dans son ensemble et sur une durée plus longue que celle des années passées au fond de la mine. Les raisons pour lesquelles nombre d'entre eux sont restés dans leur pays d'accueil ne sont pas seulement économiques ; les flux de et vers l'Italie ne sont d'ailleurs pas complètement achevés. **Une telle perspective requiert une approche qui ne soit pas contingentée par les appartenances régionales ou nationales, mais qui réponde à la nécessité d'être à la fois cosmopolite, européen, italien et frioulan.** Cette approche s'impose pour ne pas répéter pour la énième fois l'hommage (fût-il noble) aux héros de Marcinelle, où chaque province fait mémoire de ses seuls ressortissants ; elle est nécessaire afin d'enquêter avec intérêt sur tous les mariages mixtes et de comprendre les

sentiments des générations récentes. En fin de compte, les questions à se poser et les histoires de vie à raconter doivent viser aussi bien la Belgique que l'Italie, afin que l'on écoute les récits de ceux qui sont restés en Belgique et de ceux qui sont rentrés en Italie, que l'on retrouve le souvenir de l'après-guerre et les raisons des choix qui ont été opérés ensuite. **Une préoccupation identitaire excessive risque – comme cela s'est produit – de fermer les horizons plutôt que de les ouvrir**, alors que la comparaison systématique des groupes de migrants, de leurs nostalgies et de leurs attentes pourrait refléter davantage la complexité des mouvements migratoires.

1. L'émigration après la Première Guerre mondiale : maçons et mineurs

La fin de la Première Guerre mondiale ouvre une nouvelle phase pour l'immigration en Belgique. La reconstruction du pays nécessite une main-d'œuvre imposante. Ceux qui ont survécu à la guerre se sont bien organisés au sein de syndicats (surtout en Wallonie) et refusent d'effectuer les travaux les plus dangereux, les plus lourds ou les plus mal rémunérés. Les charbonnages, les chantiers du bâtiment et les carrières de pierre et de marbre, par exemple, ont beaucoup de peine à trouver de la main-d'œuvre locale. Dans ces conditions, les autorités belges recourent de façon systématique au recrutement d'ouvriers étrangers. Les Italiens, notamment ceux des régions du nord de la Péninsule, répondent sans tarder à cet appel. Au début des années 1920, environ 20 000 Italiens arrivent en Belgique ; alors qu'elle n'atteignait pas les 4 500 personnes en 1910, la communauté italienne passe à environ 23 000 membres en août 1924. Cette augmentation en termes quantitatifs des flux migratoires italiens se caractérise par un mode d'immigrer différent par rapport au passé. En effet, alors que, pendant de nombreuses années, les expatriations de l'Italie vers la Belgique étaient principalement le fait de l'initiative individuelle, après la Grande Guerre, les autorités italiennes et belges cherchent à organiser elles-mêmes les départs. Les employeurs belges font parvenir les formulaires d'embauche aux bureaux

italiens de l'émigration, en général par l'intermédiaire de l'*Opera Bonomelli*, qui avait des représentations à Bruxelles et à Milan. Le Bureau provincial du travail de Udine, créé en 1908, mène lui aussi une campagne active de placement de main-d'œuvre à l'étranger. En 1923, à l'occasion de la publication de la brochure sur « L'activité menée dans les années 1922-1923, jusqu'à la suppression du Bureau (30 juin 1923) », le Bureau provincial du travail signale que « le marché du travail le plus convoité a été, pendant toute l'année [1922], celui de la France et, dans une moindre mesure, celui de la Belgique. Et c'est dans l'orientation de notre main-d'œuvre vers ces pays que le Bureau a pu exercer au mieux son action efficace et bénéfique. Dans cette entreprise, l'aide du Commissariat royal général de l'émigration lui a été des plus secourables : en de nombreuses occasions en effet, celui-ci a eu recours au Bureau provincial du travail pour les embauches collectives devant être effectuées dans la province de Udine ». En 1922, face à 8 306 demandes, le Bureau parvient à placer à l'étranger 4 843 travailleurs, soit une augmentation de 3 411 placements par rapport à 1921. La même année, le Bureau provincial publie également un opuscule destiné aux candidats au départ, les « Avertissements particuliers pour les émigrants qui se rendent en Belgique », ce qui témoigne de l'importance que la destination belge revêt pour les Frioulans¹. Le Secrétariat de l'émigration de Pordenone, pour sa part, reconnaît avoir reçu au cours de l'année 1922 environ 3 223 offres de travail de l'étranger : « Une part importante nous est venue de la Bourse officielle du Travail de Bruxelles, d'autres des 'Bourses libres' des syndicats chrétiens belges, qui ont des filiales de placement dans les principaux centres. Nous avons été en relation avec pas moins de 145 entreprises françaises et bon nombre de leurs filiales, ainsi qu'avec des associations patronales des mines belges. Certains secrétariats de l'*Opera Bonomelli*, au grand mérite, et notamment ceux de Paris et de Grenoble, nous ont apporté leur aide » tandis

¹ Cf. Bureau provincial du travail de Udine, *L'attività svolta negli anni 1922-1923 fino alla soppressione dell'Ufficio (30 giugno 1923)* [L'activité menée dans les années 1922-1923, jusqu'à la suppression du Bureau (30 juin 1923)], Udine, Arti Grafiche Cooperative Friulane, 1923.

que « le Consul belge de Venise, citoyen italien de grande qualité, nous a fourni un appui remarquable ». Le Secrétariat de Pordenone remarque que certains des ouvriers spécialisés envoyés, « ignorant la langue ou dans l'intention de gagner plus, sont passés de Belgique en France ; ils étaient notamment attirés par l'information selon laquelle les ouvriers travaillaient jusqu'à 12 heures par jour, ce qui a porté préjudice à la discipline du travail et de l'organisation »².

Les sociétés charbonnières et sidérurgiques belges envoient également leurs représentants directement dans les campagnes de Vénétie et du Frioul, avec pour mission d'embaucher le plus grand nombre possible de travailleurs. Les départs individuels de ceux qui se rendent en Belgique sans contrat, dans l'espoir de trouver du travail, s'ajoutent ensuite aux départs organisés par la Fédération charbonnière de Belgique (la Fédéchar) qui, en 1922, conclut un accord avec les autorités italiennes. Un an plus tard, la Société civile des Charbonnages de Bois-du-Luc (à Houdeng-Aimeries, en Wallonie) demande au Secrétariat de l'émigration de Udine de lui envoyer des ouvriers pour ses propres charbonnages. Dans la lettre que Léon André, directeur de la société belge, envoie à l'abbé Luigi Ridolfi le 23 mars 1923, il lui énumère les conditions du contrat les avantages offerts aux aspirants mineurs :

« 1. Le logement et la nourriture dans ses phalanstères aux prix actuels de 7,50 francs par jour ; 2. à travail égal, des salaires absolument équivalents à ceux des ouvriers belges. Ces salaires sont actuellement de 28 à 34 francs belges par jour pour ouvriers à la pierre, 30 à 35 francs belges pour ouvriers au charbon. Il n'y a pas de travail à la surface ; 3. du travail dans ses chantiers souterrains pour plusieurs années ; 4. les frais de rapatriement ne dépassant pas 100 francs belges pour autant que la récupération de cette somme ait été faite moyennant une retenue de 5 francs

² Cf. Secrétariat de l'émigration de Pordenone (Bureau territorial de placement), *Relazione del 1922* [Rapport de 1922], Pordenone, Arti Grafiche già F.lli Gatti, 1923, pp. 5-6.

belges par semaine sur le salaire du second nommé ; 5. l'assurance contre les accidents, et les soins médicaux au même titre que les ouvriers belges et suivant la législation belge à ce sujet. »

Le directeur de la Société civile des charbonnages de Bois-du-Luc ajoute que « l'ouvrier engagé doit être âgé de 45 ans maximum et de bonne constitution » ; il ne réussit cependant pas à convaincre le prêtre frioulan, qui refuse les conditions proposées par la société belge, les estimant peu favorables. Léon André ne cache son dépit face aux exigences de l'abbé Ridolfi. Le 22 mai, il écrit à Joseph Goorissens, mandaté par sa société pour le recrutement de la main-d'œuvre étrangère :

Les prétentions de l'Abbé Rudolfi [Ridolfi] sont excessives, et nous ne pouvons nous engager à payer les salaires maximum à des ouvriers se prétendant qualifiés alors qu'ils ne le sont pas. C'est à nous à les classer et à les payer suivant leurs capacités et dans le mêmes conditions que les belges. Les départs sont motivés par la question de salaire et de traitement. Ces gens sont d'une exigence sans pareille pour la nourriture ; ils n'en ont jamais assez, mais ils n'entendent pas payer en proportion. Les Hollandais sont beaucoup plus raisonnables et, pour ce que nous avons pour les juger, ils donnent plus de satisfaction; aussi nous les préférons aux Italiens. Si possible, veuillez donc en augmenter le nombre; nous avons place pour loger 150 hommes encore³.

Les conditions de travail hostiles ne dissuadent pas les émigrants potentiels, italiens et frioulans, qui convergent nombreux vers les charbonnages belges.

³ Cf. Maria Laura Franciosi (éd.), ... *per un sacco di carbone ... pour un sac de charbon ... voor een zak kolen*, deuxième édition, Liège, ACLI, 1997, pp. 26-27.

L'abbé Luigi Ridolfi observe combien, au sortir de la guerre, tous voulaient aller en France et que tout était bon pour y arriver : « La Belgique et le Luxembourg ont fait fonction pendant quelque temps de sas pour entrer en France. Les émigrants partaient par centaines vers le minuscule Luxembourg, et les prétendus mineurs s'engageait par milliers pour les charbonnages de Belgique »⁴. Un groupe de mineurs frioulans est présent dans le Limbourg. Primo Vittorelli, né à Winterslag en juin 1928, se souvient que son père était arrivé en Belgique en novembre 1922 « et qu'il ne fut pas parmi les premiers à arriver ici. Il y avait déjà des émigrés italiens par milliers dans cette zone, surtout des Frioulans. » Il ajoute : « Mon père ne voulait pas rester en Italie sous le fascisme, il avait d'autres idées, et il est venu en Belgique ; mais ici aussi, il a eu affaire à des gens hostiles. Et puis, bien sûr, dans la mine, on se fait des amis. Il a travaillé dans différents charbonnages de la région : Winterslag, Waterschei etc. Il a pris sa retraite après vingt ans de service »⁵. En 1922, par exemple, des travailleurs agricoles partent également pour la Belgique : Luigi Zorzit, né en 1877, de Azzano Decimo ; Giuseppe Covre, né à Sacile le 19 décembre 1890 ; Giovanni Masutti, né en 1887, de Caneva ; Angelo Viel, né à Caneva le 15 août 1881 ; Luigi Santin, né en 1898, de Caneva et Domenico Poletto, né à Caneva le 12 avril 1899.

De 1922 à 1930, on enregistre 39 507 arrivées, avec une moyenne de 4 930 personnes par an. Parmi elles, environ 72% s'installent dans les provinces de Hainaut et de Liège. Durant ces mêmes années, 10 000 à 15 000 personnes font le chemin inverse, de la Belgique à l'Italie. En 1922, le périodique « La Nation Belge » publie une photographie montrant l'arrivée de 235 candidats mineurs à la Gare du Midi, arrivés en Belgique pour travailler dans la zone de Charleroi. Partis de Vérone, ils viennent de Vénétie, du Trentin et du Frioul ; il s'agit d'ouvriers qui, auparavant, avaient travaillé au creusement des tunnels alpins, dans les mines françaises ou qui, au contraire,

⁴ Cf. Secrétariat du peuple de Udine, *L'emigrante friulano* [L'émigrant frioulan], Udine, Arti Grafiche Cooperative Friulane, 1926, pp. 16-17.

⁵ Cf. Maria Laura Franciosi (éd.), ... *per un sacco di carbone...* cit., pp. 75-76.

n'avaient pas réussi à trouver un emploi dans les mines allemandes ou autrichiennes⁶. Au cours des années 1920 et 1930, les Frioulans et les Italiens du Nord en général constituent le groupe le plus important parmi les immigrés italiens. En 1925, par exemple, sur un contingent de 129 immigrés italiens, 44 déclarent provenir du Frioul et de Vénétie, 18 du Trentin, 17 de Toscane et autant de Lombardie, 12 de l'Émilie et 5 du Piémont. Dans la commune industrielle de Monceau-sur-Sambre, non loin de Charleroi, sur les 1 363 immigrés enregistrés entre 1922 et 1929, presque 70% déclarent être originaires du Frioul et 13%, de Vénétie. La majorité des Frioulans était originaire de la Valcellina, surtout de Montereale.

Avant 1939, la présence des Italiens dans les charbonnages est importante, mais non disproportionnée ; en mars 1932, par exemple, les mines belges déclarent donner du travail à 5 524 Italiens. Quelques années plus tôt, en effet, en mars 1932, sur 127 Italiens rentrant au pays après un séjour en Belgique, un quart d'entre eux affirmaient avoir travaillé comme mineurs. Ce pourcentage allait augmenter dans les années suivantes, et surtout après la Deuxième Guerre mondiale. Outre le secteur de l'extraction (mines de charbon et carrières de pierre), les Italiens et les Frioulans travaillaient aussi dans le bâtiment, dans les cimenteries, les cokeries, le secteur de la sidérurgie (hauts-fourneaux) et dans la construction de voies ferrées. Les conditions de travail étaient souvent difficiles et les abus et discriminations par rapport aux ouvriers locaux étaient nombreux. La presse italienne, surtout d'orientation communiste, dénonce la différence de salaire entre ouvriers italiens et belges. La violation fréquente de la loi des 8 heures de travail est également dénoncée. Dans l'usine sidérurgique « Providence » de Marchienne-au-Pont, où travaillent de nombreux Frioulans de Montereale Valcellina, « les huit heures sont pratiquement abolies » et ceux qui refusent de faire des heures

⁶ Cf. Jean-Louis Delaet, *Les Belges ne veulent plus descendre. Recours à la main-d'œuvre italienne de 1922 à 1946*, dans Jeanne Vercheval-Vervoort – Jean-Louis Delaet (éd.), *Italiens de Wallonie*, Charleroi, Archives de Wallonie, 1996, p. 19.

supplémentaires sont menacés de licenciement⁷. Signe du manque de quelque mesure de sécurité que ce soit, les accidents de travail sont également nombreux.

Tableau 1 – Entrées, sorties et solde migratoire italien en Belgique (1919 – 1939)

	Entrées	Sorties	Solde
1919	473	253	220
1920	997	465	532
1921	612	170	442
1922	2 178	523	1 655
1923	3 523	1 132	2 391
1924	7 505	1 602	5 903
1925	5 432	2 098	3 334
1926	3 905	1 776	2 129
1927	2 809	1 180	1 629
1928	2 965	969	1 996
1929	4 973	1 296	3 677
1930	6 217	1 306	4 911
1931	3 884	1 276	2 608
1932	1 670	1 512	158
1933	1 051	894	157
1934	952	993	-41
1935	494	609	-115
1936	408	583	-175
1937	548	329	219
1938	500	314	186
1939	238	519	-281

Source : Institut National de Statistiques

Au mois de décembre 1934, un arrêté royal établit un contingent en pourcentage de travailleurs étrangers pour chaque secteur d'activité. La mesure soulève des protestations et des grèves sont organisées. Pour les Italiens, l'arrêté royal aura peu d'effet car, quelques jours après sa promulgation, les deux gouvernements entament des négociations pour le commerce du charbon. Un accord entre les deux pays est conclu le 25 juin 1935 : en échange de la garantie d'un travail dans les charbonnages belges pour 4 700 Italiens, l'Italie s'engage à acheter un million de tonnes de

⁷ Cf. « Drapeau rouge », 16-17 août 1925.

charbon. Pour les Italiens, les possibilités de trouver un travail en-dehors des mines deviennent donc quasi inexistantes.

2. Le deuxième après-guerre et les mineurs

Lorsqu'éclate la Deuxième Guerre mondiale, les Italiens de Belgique sont environ 30 000. Vingt ans plus tard, à l'occasion du recensement de 1961, le nombre de personnes de nationalité italienne aura presque décuplé ; dans un pays de moins de dix millions d'habitants, les 300 000 Italiens constituent un chiffre énorme. Cette communauté est le résultat de vagues d'immigration qui débutent dans l'immédiat après-guerre.

Le 20 juin 1946, les gouvernements italien et belge signent le premier accord bilatéral d'émigration. L'Italie s'engage à envoyer 50 000 travailleurs dans les mines belges, si possible au rythme de 2 000 par semaine. Pour sa part, la Belgique garantit à l'Italie jusqu'à 200 kilos de charbon par jour et par émigré. Des hommes jeunes – 35 ans au maximum – et en bonne santé sont « déportés » au fond de mines jamais modernisées pour permettre à l'Italie d'acquérir de l'énergie et de soulager le chômage et les tensions sociales. Les recruteurs en Italie tentent de privilégier l'embauche de travailleurs recommandés par l'Église catholique et donc chrétiens, « considérés comme plus soumis et moins exigeants », observe Anne Morelli. Elle ajoute :

Dès l'annonce de l'accord en 1946, le syndicat catholique belge CSC (Confédération des syndicats chrétiens) prend contact avec les ACLI pour organiser les nouvelles arrivées. Un accord est signé en 1947 entre les deux organismes « pour éviter que les émigrés italiens soient attirés vers des organisations syndicales étrangères ». Les patronages ACLI et les missionnaires italiens sont les seuls autorisés par leurs homologues belges à accueillir les mineurs italiens. À partir de 1947, un hebdomadaire catholique, aux relents fortement anticommuniste, le « *Sole*

d'Italia », est publié avec le financement des ACLI, du syndicat catholique belge, de l'État belge, de l'État italien et de donateurs qui savaient combien il était important politiquement de soutenir une telle initiative. [...] Une trentaine de missionnaires italiens sont envoyés en Belgique pour « encadrer » les immigrés dans les paroisses italiennes distinctes des paroisses belges, le tout en étroite collaboration avec la diplomatie italienne et la Démocratie chrétienne⁸.

Parmi les animateurs religieux les plus actifs de la communauté italienne, il convient d'évoquer l'abbé Giacomo Sartori, missionnaire scalabrinien. Né à Possagno le 17 avril 1922, il est ordonné prêtre en juillet 1945. L'abbé Sartori demanda instamment de partir en mission, et fut envoyé en Belgique, à La Louvière, à Maurage et puis à Marchienne-au-Pont, où il construisit l'église italienne de Belgique, consacrée à sainte Maria Goretti. Collaborateur actif de l'hebdomadaire pour les immigrés « *Sole d'Italia* », il fut l'assistant national des ACLI en Belgique de 1956 à 1961, année où il quitte le pays pour entamer son apostolat en France, d'abord à Hayange dans la Moselle, puis à Paris, où il s'éteint le 22 mars 1967⁹.

⁸ Cf. Anne Morelli, *Gli italiani del Belgio. Storia e storie di due secoli di migrazioni* [Les Italiens de Belgique. Histoire et histoires de deux siècles de migrations], Foligno, Editoriale Umbra – Museo Regionale dell'Emigrazione "Pietro Conti", 2004, pp. 119-120. À propos de la naissance et de l'activité en Belgique de l'*Associazione cristiana lavoratori italiani* (ACLI), cf. Antonio Rubattu, *La baracca. 50 anni di Acli in Belgio* [La baraque. 50 ans de présence des ACLI en Belgique], Bruxelles, Editrice Acli Belgio, 2005.

⁹ Pour un profil approfondi de l'abbé Giacomo Sartori et de son œuvre, cf. Abramo Seghetto (éd.), *Giacomo Sartori. La lanterna magica di Astarotte. Fatti di emigrazione ed altro visti da un arguto osservatore e giornalista* [Giacomo Sartori. La lanterna magique d'Astarot. Émigration et autres faits, vus par un fin observateur et journaliste], Cremona, l'emigrato, 2001.

Tableau 2 – Entrées, sorties et solde migratoire italien en Belgique (1946 – 1971)

	Entrées	Sorties	Solde
1946	19 959		
1947	39 310		
1948	49 677	13 141	36 536
1949	9 269	15 254	-5 985
1950	7 093	11 384	-4 291
1951	38 284	11 200	27 084
1952	29 143	13 168	15 975
1953	14 513	12 445	2 068
1954	9 576	11 353	-1 777
1955	22 978	10 141	12 837
1956	20 721	9 660	11 061
1957	21 903	9 376	12 527
1958	12 111	10 533	1 578
1959	6 204	10 264	-4 060
1960	5 604	10 024	-4 420
1961	6 157	8 953	-2 796
1962	8 745	7 216	1 529
1963	9 452	7 214	2 238
1964	11 373	6 958	4 415
1965	15 087	5 460	9 627
1966	12 426	6 629	5 797
1967	8 683	6 433	2 250
1968	8 148	6 591	1 557
1969	8 918	6 164	2 754
1970	10 496	7 718	2 778
1971	10 931	6 334	4 597

Source : Institut National de Statistiques

Entre 1946 et 1957, 140 469 travailleurs et 46 364 membres de leurs familles s'installent en Belgique. Les régions d'origine fournissant le nombre le plus important de travailleurs sont, dans l'ordre, les Abruzzes, la Vénétie, les Pouilles et la Sicile ; les provinces sont Udine, Lecce et Chieti. Dans le Frioul, les mineurs proviennent surtout des vallées du Natisone (Drenchia, Grimacco, Pulfero, San Leonardo, San Pietro al Natisone, Savogna, Stregna) et du val Torre (Tarcento, Lusevera, Taipana).

Les candidats mineurs affluent de l'Italie tout entière vers de la gare de Milan et ses trois étages souterrains, d'où ils sont envoyés en Belgique après un contrôle sanitaire. Après un voyage en train qui peut durer jusqu'à 52 heures, ils atteignent les bassins miniers de Charleroi et du Limbourg. Les conditions

de travail sont difficiles, la qualité des logements (les « cantines ») médiocre : les mineurs vivent dans des baraques en bois ou en tôle, avec pour tout mobilier un poêle en fonte, des armoires métalliques et des lits superposés. Les baraques en question avaient été occupées auparavant par des prisonniers de guerre russes et puis allemands. Aucune trace, par contre, des logements « convenables », meublés et à loyer modéré, tels que les annonçait le contrat. Lequel ne prévoyait aucune période de formation, qui ne sera introduite qu'en 1952.

Tableau 3 – Mineurs de fond présents en Belgique entre 1945 et 1971

	Total	Belges	Italiens	Autres nationalités	% d'Italiens sur le total
1945	115 513	58 652	1 729	55 132	1%
1946	118 671	54 567	18 030	46 074	15%
1947	114 334	54 188	28 241	31 905	25%
1948	128 454	56 202	40 948	31 304	32%
1949	116 318	57 803	33 232	25 283	29%
1950	108 677	55 889	28 996	23 792	27%
1951	119 770	52 081	47 553	20 136	40%
1952	119 578	51 963	48 598	19 017	41%
1953	115 224	53 008	43 120	19 096	37%
1954	109 766	53 701	38 293	17 772	35%
1955	114 452	49 917	45 646	18 889	40%
1956	107 099	46 281	42 150	18 668	39%
1957	115 889	45 498	43 995	26 396	38%
1958	105 588	44 284	39 989	21 315	38%
1959	90 934	39 163	34 140	17 631	38%
1960	77 333	34 106	28 545	14 682	37%
1961	66 459	29 833	23 986	12 640	36%
1962	64 097	27 255	21 100	15 742	33%
1963	64 327	27 892	18 166	21 269	28%
1964	65 646	23 423	15 601	26 622	24%
1965	57 467	20 073	13 909	23 485	24%
1966	47 503	17 327	11 968	18 208	25%
1967	42 067	16 100	10 492	15 475	25%
1968	37 114	14 678	8 790	13 646	24%
1969	30 875	12 900	7 023	10 942	23%
1970	27 720	11 550	5 726	10 444	21%
1971	26 098	10 659	4 804	10 644	18%

Source : Jeanne Vercheval-Vervoort – Jean-Louis Delaet (éd.), *Italiens de Wallonie*, cit., p. 239.

Pour ces mineurs improvisés, la descente dans le puits de la mine représente une expérience traumatisante. Les convois continuent cependant d'acheminer en Belgique des milliers d'immigrants italiens, la plupart d'entre eux ignorant les risques induits par le travail dans la mine pour leur santé et notamment pour leurs poumons. Le « haut rendement » des mineurs (c'est en ces termes que les autorités belges se référaient aux immigrés italiens) ne pouvait pas cacher le coût humain élevé auquel s'exposaient les candidats mineurs ; parmi les victimes italiennes de la mine, il convient de rappeler, outre les disparus, les environ 7 300 titulaires d'une pension d'invalidité ; presque autant de titulaires d'une pension d'accidenté du travail ; les 1 500 invalides assistés par les Mutuelles car n'ayant pas suffisamment d'ancienneté pour bénéficier d'une pension ; les 220 aliénés, dont une partie ont été admis en hôpital psychiatrique, les autres ayant été raccompagnés en Italie ; enfin, le nombre non défini, mais imposant, de mineurs frappés de silicose, une maladie que la Belgique ne reconnaîtra comme maladie professionnelle qu'en 1964. La liste des victimes d'effondrements et d'explosions au fond des mines ressemble presque à un bulletin de guerre, surtout en ce qui concerne les mines de Wallonie, plus dangereuses que les mines flamandes parce qu'elles sont exploitées depuis des siècles, avec des équipements vétustes et des soutènements des voûtes imparfaits ; avec la dévaluation du charbon sur le marché mondial dans les années 1957/8, elles deviennent même antiéconomiques. De 1946 à 1961, les victimes italiennes des mines sont au nombre de 820, y compris celles de la tragédie du 8 août 1956 au Bois du Cazier (Marcinelle), où périrent 262 mineurs, en majorité des Italiens (136). « *Tutti cadaveri* », déclara un membre italien des équipes de secours après quinze jours d'efforts et d'attente insoutenable. Les Frioulans morts à Marcinelle sont sept : Ferruccio Pegorer, né à Azzano Decimo le 8 janvier 1930 ; Pietro Basso, né à Fiume Veneto le 25 septembre 1925 ; Lorenzo De Santis, né à Flaibano le 27 septembre 1927 ; Ciro Natale Piccoli, né à Povoletto le 20 décembre 1919 ; Ruggero Castellani, né à Ronchis le

8 mars 1915 ; Armando Zanelli, né à San Giorgio di Nogaro le 20 mars 1921 et Mario Buiatti, né à Udine le 30 novembre 1925¹⁰. Le procès qui suivit la catastrophe de Marcinelle ne fit pas la lumière sur les responsabilités des dirigeants des mines¹¹. « Tout fut mis en œuvre par les patrons de l'industrie du charbon et par l'administration belge des mines pour empêcher une quelconque condamnation », observe Anne Morelli¹². L'exploitation de la main-d'œuvre des mines avait cependant été dénoncée quelques années auparavant par le mineur frioulan Gastone Lodolo, de Udine, engagé comme manœuvre de fond et arrivé en Belgique le 19 mars 1953. Affilié au Syndicat unique, de tendance communiste, il devient responsable de travailleurs italiens de Charleroi et membre du comité de direction de Syndicat unique pour la ville de Charleroi. Après avoir dénoncé à plusieurs reprises les manquements à la sécurité du travail dans les mines belges, il est expulsé du pays le 4 janvier 1955 sur ordre du ministère de la Justice, sans que les autorités italiennes n'interviennent en sa faveur. Dans le journal « *L'Unità* » du samedi 25 août 1956, Gastone Lodolo écrit :

« Avec le travail dirigé dans la mine et l'expérience qui me venait du contact permanent avec les mineurs, même d'autres sociétés, j'ai pu constater qu'existent à Marcinelle, comme dans toute la Belgique, des conditions inhumaines d'exploitation et de systématiques violations des plus élémentaires principes de sécurité, comme par exemple : pose de mines par du personnel non spécialisé, qualifié comme manœuvre ; minages faits dans les veines de charbon, sans prévoir l'éloignement du personnel ; obligation pour le personnel de continuer le travail, même quand dans le plafond de la veine restent inexplosées de nombreuses

¹⁰ Pour la liste complète des noms des victimes, cf. Paola Cecchini, *fumo nero. Marcinelle 1956 – 2006*, Jesi, Regione Marche – Servizio attività e beni culturali, sport, marchigiani nel mondo, 2006, pp. 165-177.

¹¹ À propos du procès de Marcinelle, cf. Marie Louise De Roeck – Julie Urbain – Paul Lootens, *Tutti cadaveri. Le procès de la catastrophe du Bois du Cazier à Marcinelle*, Bruxelles, Éditions Aden, 2006.

¹² Cf. Anne Morelli, *Gli italiani del Belgio* cit., p. 122.

cartouches ; manque de lampes rouges de signalisation sur les petits wagons qui voyagent ; sangles en caoutchouc défilant sur la pierre, avec grave danger d'autocombustion et donc d'incendie car dans les galeries stagnent toujours des résidus de « grisou » ; remise de cartouches en fer chargées de dynamite à de simples manœuvres, lesquels, étant donné leur poids, les tirent avec des cordes, les traînant sur le terrain (il suffit d'une simple étincelle pour provoquer l'explosion) ; manque de prudence de la part des porions à l'usage des lampes qui signalent la présence de gaz ; perforations de la pierre à sec, avec grave danger pour la silicose ; refus des porions d'arrêter les moteurs qui actionnent les courroies en caoutchouc et les autres moteurs qui provoquent beaucoup de poussière de pierre et charbon durant les 20 minutes qui nous sont accordées pour le repas ; refus des porions de délivrer le billet pour la visite médicale aux mineurs qui déclarent être malades ; dans les dispensaires, les médecins soignent les blessés de manière invraisemblable ; ils renvoient au travail des mineurs avec des blessures à peine refermées ou bien carrément encore sanglantes [...].Ce que je viens de décrire, bien que de manière sommaire, ce sont les conditions de vie et de travail des mineurs italiens en Belgique. La tragédie de Marcinelle qui a coûté la vie à tant de travailleurs, parmi lesquels se trouvaient huit Frioulans, est la logique conséquence d'un système d'exploitation inhumaine. La catastrophe s'est produite en août de cette année, mais elle aurait pu arriver n'importe quel jour des années passées et elle pourrait de nouveau se produire dans n'importe quelle mine à ce jour »¹³.

¹³ Cf. Gastone Lodolo, *Denunciai l'inferno di Marcinelle ma fui arrestato ed espulso dal Belgio* [Je dénonçai l'enfer de Marcinelle mais je fus arrêté et expulsé de Belgique], dans « *L'Unità* », 25 août 1956, p. 3. [Ndt : traduction extraite de Marie Louise De Roeck e.a., *Tutti cadaveri*, op.cit., p. 218-224]

Peu échappent à la silicose, la « mort silencieuse » : l'inhalation de la *pussiera* (la poussière de charbon et de roche) imprègne les bronches de mineurs et compromet progressivement leurs fonctions respiratoires, ce qui les mène à l'invalidité partielle ou totale et dans la plupart des cas à la mort¹⁴.

À ce propos, il est intéressant de signaler un important congrès sur les maladies professionnelles, qui fut organisé en septembre 1980 à Cividale del Friuli par Ado Cont, responsable du patronage INAC de Cividale et secrétaire de l'union des immigrés slovènes du Frioul Vénétie Julienne, et Guglielmo Pitzalis, jeune médecin du centre social de pneumologie de Udine. Dans les actes du congrès, Pitzalis cita les résultats d'une enquête sur trois cents mineurs des vallées du Natisone : 159 d'entre eux étaient affectés de la silicose ou de la tuberculose, contractées dans les mines de Belgique, tandis que 200 souffraient de bronchite. Comme il le précise dans les actes, il n'a pas pu vérifier si d'autres maladies comme l'arthrose vibratoire et la diminution de l'ouïe étaient dues à l'utilisation du marteau-piqueur. Le seul chapitre écrit de l'histoire de l'émigration frioulane en Belgique reste cette recherche qu'il effectua avec des médecins et des infirmières en interrogeant ceux qui étaient rentrés au pays. Le problème de la silicose est envisagé comme un fait social qui a impliqué et qui implique non seulement les immigrés, mais qui concerne en général la défense de la santé sur le lieu de travail et celui du retour, mettant en cause les gouvernements italien et belge. Émigration et histoire sociale coïncident parfaitement en l'espèce : l'exemple local est la confirmation d'un problème de dimension plus importante si l'on raisonne en l'état actuel des choses, c'est-à-dire à un moment où la situation d'urgence sociale est passée, dans un autre siècle, dans la dimension devenue cosmopolite de l'Union européenne¹⁵.

¹⁴ Cf. Daniele Rossini, *L'altra Marcinelle. Dalle grandi tragedie sul lavoro alla lunga catena di vittime della silicosi* [L'autre Marcinelle. Des grandes catastrophes sur le travail à la longue série de victimes de la silicose], Bruxelles, Acli Belgio – Patronato Acli, 2006.

¹⁵ Cf. Ado Cont - Guglielmo Pitzalis, *Convegno . Indagine sulle malattie professionali* [Congrès. Enquête sur les maladies professionnelles], Cividale 1983.

En 2005, la direction des archives du Frioul Vénétie Julienne publie les actes du congrès intitulé « *Le carte di Ippocrate. Gli archivi della sanità nel Friuli Venezia Giulia* » [Les papiers d’Hippocrate – Les archives du secteur de la santé en Frioul Vénétie Julienne]. Pitzalis présente *L’Archivio dell’ex-dispensario provinciale di Udine. Una storia di sanità pubblica* [Les archives de l’ancien dispensaire de Udine – Une histoire de la santé publique]. La page entière consacrée aux registres annuels des visites médicales de émigrants frioulans est une invitation criante à sauver ces archives et à reprendre les recherches d’il y a vingt-cinq ans. On fait erreur en ignorant une nouvelle fois cette invitation. L’investissement, y compris économique, que demanderait cette recherche, ne fût-ce que pour transcrire et comparer des milliers d’annotations, serait important, mais il est facile de deviner les bénéfices qu’une telle enquête représenterait, à différents niveaux. Elle pourrait influencer sur le sens même que l’on donne aux recherches, par ailleurs justement entreprises, où l’on retrouve documents photographiques et témoignages directs de l’émigration, dans l’idée parfois naïve qu’ils peuvent parler d’eux-mêmes¹⁶.

Les histoires de vie des mineurs représentent les quelques voix d’une période vécue avec souffrance, mais sans héroïsme étalé. Leur sacrifice est l’une des pages les plus noires de l’histoire de l’émigration italienne, l’autre face du « miracle » économique, l’autre visage du Marché Commun.

La suspension immédiate de l’émigration en Belgique décidée par le gouvernement italien après la mort de 7 de ses ressortissants à cause d’un coup de grisou dans la mine du Rieu du Cœur à Quaregnon, le 8 février 1956, et l’émotion que provoque en Italie la catastrophe de Marcinelle n’arrêtent pas complètement les départs vers les charbonnages de la Belgique. De fin 1956 à fin 1957, environ 10 000 « touristes » provenant d’Italie et de nombreux Italiens qui travaillaient dans les mines de Lorraine et sont frappés de plein

¹⁶ Cf.G. Pitzalis, *L’Archivio dell’ex-dispensario provinciale di Udine. Una storia di sanità pubblica* [Les archives de l’ancien dispensaire de Udine – Une histoire de la santé publique], dans ANAI, *Le carte di Ippocrate. Gli archivi per la sanità nel Friuli Venezia Giulia* [Les papiers d’Hippocrate – Les archives du secteur de la santé en Frioul Vénétie Julienne], Udine 2005, pp. 117-124.

fouet par la dévaluation monétaire en France rejoignent les charbonnages belges et sont immédiatement engagés, sans les formalités prescrites par les accords contractuels, pratiquement sans effet. Le désir de trouver un travail, d'améliorer ses conditions de vie, de sortir d'une situation personnelle et familiale devenue intolérable était plus fort pour ces mineurs improvisés, même lorsqu'ils avaient conscience de mettre en jeu leur propre santé. Anne Morelli observe à cet égard :

Même si, officiellement, l'émigration italienne vers la Belgique est interrompue après la catastrophe, les candidats au départ vers la Belgique restent nombreux. Si, dans l'immédiat après-guerre, l'émigration des régions du Nord (spécialement la Vénétie) était la plus importante, dans les années soixante, ceux qui arrivent en Belgique proviennent d'Italie du Sud, de Sicile et de Sardaigne¹⁷.

Les Frioulans et les Italiens ne se rendent pas en Belgique uniquement pour le travail dans la mine. En effet, l'activité d'extraction du charbon est liée dans le pays à l'industrie sidérurgique. Dès le XIX^e siècle, la Wallonie avait vu s'ériger sur son sol de nombreuses industries qui utilisaient l'énergie produite par le charbon extrait du sous-sol pour travailler le fer qui était importé des pays voisins. Dans l'une de ces grandes industries, les Tôleries Delloye-Matthieu de Marchin, non loin de Huy, à une trentaine de kilomètres de Liège, en 1945, 10 Italiens étaient à l'œuvre, sur un total de 512 ouvriers ; ils étaient 26 sur 803 en 1946, 108 sur 1 002 en 1947, 160 sur 1 302 en 1948, 155 sur 1 234 en 1949, 176 sur 1 471 en 1950. En 1951, sur les 1 556 ouvriers des Tôleries Delloye-Matthieu, on compte 242 Italiens, provenant surtout des régions du Nord, et spécialement des provinces de Belluno (81 personnes), Udine (55), Padoue (28), Venise (5), Reggio Emilia (6), Bergame (7), Vicence (5), Trévise (6), tandis que le groupe le plus consistant d'Italiens des autres

¹⁷ Cf. Anne Morelli, *Gli italiani del Belgio* cit., p. 125.

régions est composé de 9 personnes de Campobasso. En Vénétie et en Frioul, les communes de Mel, Andreis et Belluno sont les mieux représentées, avec, respectivement, 67, 42 et 21 ouvriers.

Dans l'histoire récente de la Belgique, l'immigration représente une expérience qui a laissé une marque profonde dans la mémoire collective. Parmi les différents flux, celui des Italiens a fourni une contribution importante à la transformation de la culture matérielle belge. Comme le souligne Anne Morelli, le phénomène migratoire italien « est à ce jour le plus important que la Belgique ait connu et les immigrés italiens sont de très loin les plus nombreux, plus que ne le sont, par exemple, les Marocains ou les Congolais, provenant de l'ancienne colonie belge »¹⁸. En bien ou en mal, la Belgique a laissé son empreinte non seulement sur ceux qui ont décidé de s'y installer définitivement, mais aussi sur les nombreux Italiens qui, après un séjour plus ou moins bref dans le pays, ont décidé de rentrer en Italie ou de poursuivre leur parcours d'émigration vers d'autres destinations, comme l'Argentine et le Canada¹⁹.

¹⁸ Cf. Anne Morelli, *Gli italiani del Belgio* cit., p. 111.

¹⁹ Sur les Italiens de Belgique qui ont émigré au Canada, cf. Anne Morelli, *Des Italo-belges au Canada : résultats d'une première enquête*, dans Serge Jaumain (éd.), *Les Immigrants Préférés. Les Belges*, Ottawa, Presses Universitaires d'Ottawa, 1999, pp. 159-171; Marina Maccari, *From 'watchdog' to 'salesman': Italian re-emigration from Belgium to Canada after the Second World War*, contribution présentée au Social Science History Association annual meeting, Minneapolis 2-5 novembre 2006 (non publiée).